



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Valorisation des statistiques
et observatoires**

**La construction neuve
en Bretagne
à fin janvier 2022**

**Février 2022
DREAL BRETAGNE**

**Service Connaissance
Prospective et Évaluation**

De début novembre 2021 à fin janvier 2022

Des mises en chantier et des autorisations de logements dépassant le niveau d'avant la crise sanitaire

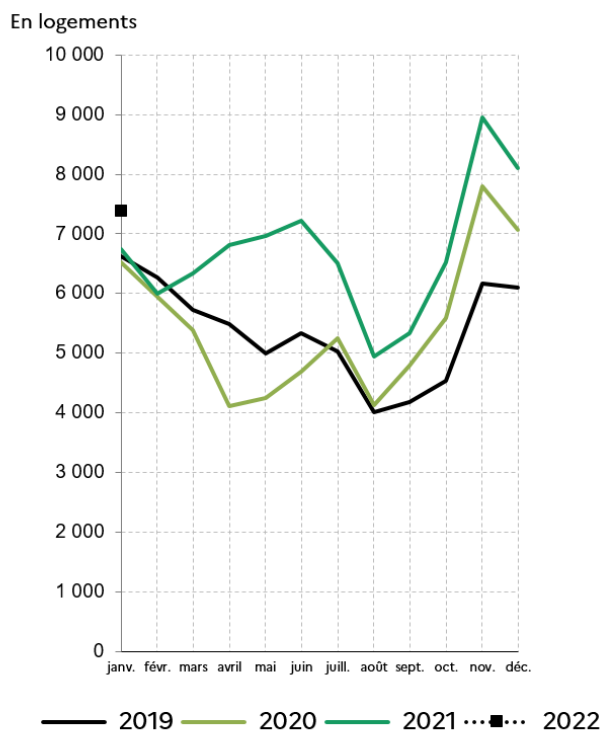
De novembre 2021 à fin janvier 2022, près de 7 400 logements sont mis en chantier en Bretagne, en augmentation de + 9,5 % (soit + 640 logements supplémentaires) par rapport à la même période en 2021. En outre, les mises en chantier entre novembre 2021 et fin janvier 2022 dépassent de plus de + 13 % celles enregistrées entre novembre 2019 et janvier 2020.

Dans la région, la hausse des mises en chantier concerne aussi bien les logements collectifs et en résidence que les logements individuels. En France, les mises en chantier de logements progressent de + 3,2 % de novembre 2021 à fin janvier 2022 par rapport à la même période en 2021.

Les autorisations de construction de logements s'accroissent de + 13,0 % en Bretagne entre début novembre et fin janvier 2022 (+ 3,0 % en France). Cela représente 970 permis de construire délivrés en plus par rapport à la même période en 2021.

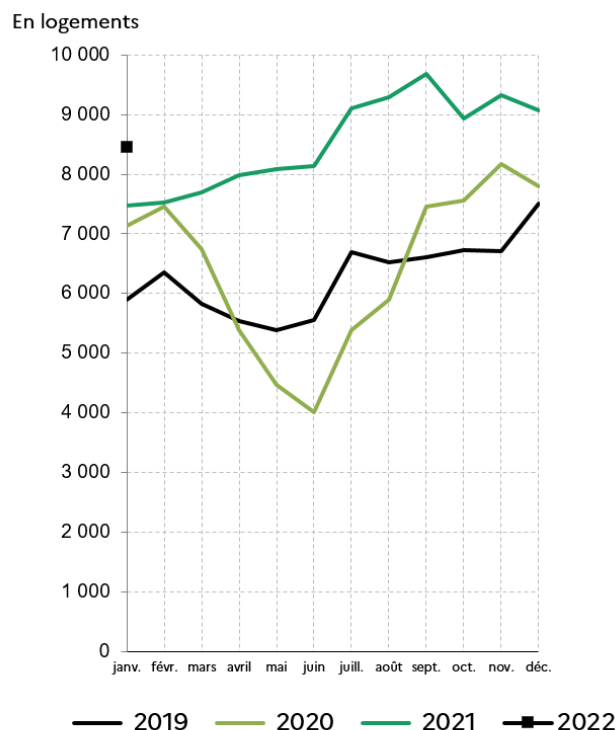
De février 2021 jusqu'à fin janvier 2022 par rapport aux douze mois précédents, l'activité de la construction est orientée à la hausse dans la région comme en France. Durant ces douze mois, mêlant pour partie la conjoncture économique de l'année 2021 et l'état de l'activité du début de 2022, les mises en chantier de logements augmentent davantage en Bretagne (+ 25,5 %) qu'au niveau national (+ 12,6 %).

Logements commencés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022
(cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin janvier 2022

Logements autorisés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022
(cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin janvier 2022

-*[La publication nationale-><https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/construction-de-logements-resultats-fin-janvier-2022-france-entiere?rubrique=53&dossier=1047>]

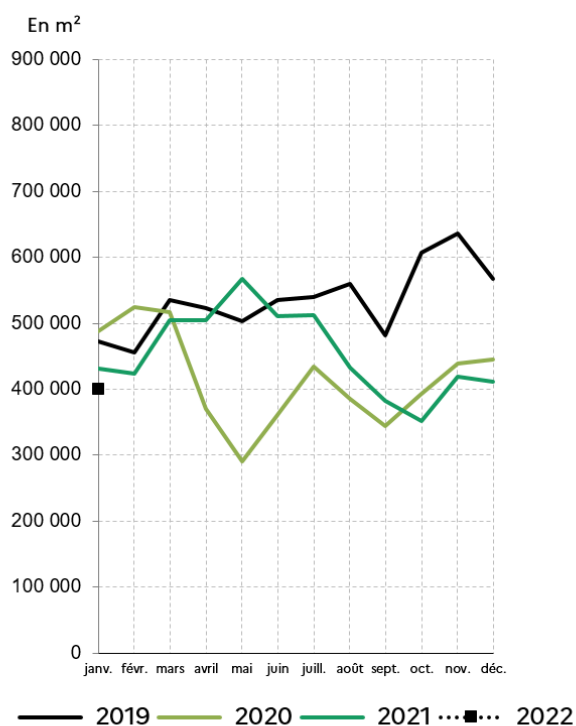
De novembre 2021 à fin janvier 2022, 400 000 m² de locaux sont mis en chantier en Bretagne, en diminution de - 7,3 % par rapport à la même période en 2021. En outre, les mises en chantier entre novembre 2021 et fin janvier 2022 sont inférieures de près de - 18 % à celles enregistrées entre novembre 2019 et janvier 2020.

En France, les mises en chantier de locaux progressent de + 15,6 % de novembre 2021 à fin janvier 2022 par rapport à la même période en 2021.

Les autorisations de construction de locaux fléchissent de - 19,0 % en Bretagne entre début novembre 2021 et fin janvier 2022.

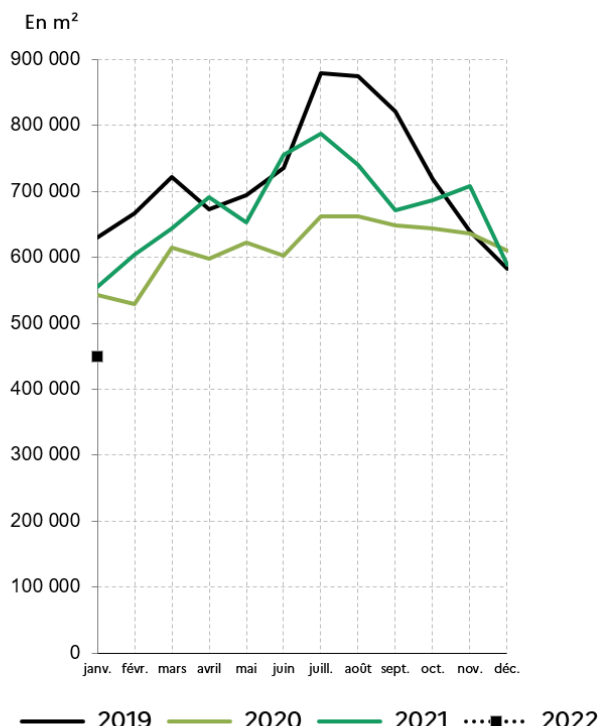
De février 2021 jusqu'à fin janvier 2022 par rapport aux douze mois précédents, l'activité de la construction de locaux est orientée à la hausse dans la région comme en France. Durant ces douze mois, mêlant pour partie la conjoncture économique de l'année 2021 et l'état de l'activité du début de 2022, les mises en chantier de locaux augmentent moins en Bretagne (+ 8,6 %) qu'au niveau national (+ 12,2 %).

Locaux commencés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, DPC

Locaux autorisés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, DPC

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 3 mois

De novembre 2021 à fin janvier 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	562	66	628	360	988
Finistère	913	121	1 034	929	1 963
Ille-et-Vilaine	888	109	997	1 801	2 798
Morbihan	1 022	90	1 112	519	1 631
Bretagne	3 385	386	3 771	3 609	7 380
France	31 719	9 585	41 304	67 172	108 476

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 21,6	- 49,2	+ 6,1	+ 151,7	+ 34,4
Finistère	+ 25,2	+ 30,1	+ 25,8	+ 105,5	+ 54,1
Ille-et-Vilaine	+ 9,9	- 49,1	- 2,4	+ 1,3	- 0,1
Morbihan	+ 19,1	- 53,6	+ 5,7	- 41,1	- 15,6
Bretagne	+ 18,5	- 38,8	+ 8,1	+ 10,9	+ 9,5
France	+ 15,3	- 7,4	+ 9,1	- 0,1	+ 3,2

* novembre 2021 à fin janvier 2022 / novembre 2020 à fin janvier 2021

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin janvier 2022

Les mises en chantier sur 12 mois

De février 2021 à fin janvier 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 314	421	2 735	1 284	4 019
Finistère	3 327	430	3 757	2 838	6 595
Ille-et-Vilaine	3 360	492	3 852	6 484	10 336
Morbihan	3 771	462	4 233	2 042	6 275
Bretagne	12 772	1 805	14 577	12 648	27 225
France	125 838	36 079	161 917	227 509	389 426

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 29,4	+ 14,1	+ 26,8	+ 207,9	+ 56,1
Finistère	+ 20,0	+ 18,8	+ 19,9	+ 99,4	+ 44,7
Ille-et-Vilaine	+ 10,6	- 5,7	+ 8,2	+ 24,7	+ 18,0
Morbihan	+ 19,4	- 8,7	+ 15,6	- 4,4	+ 8,2
Bretagne	+ 18,8	+ 2,6	+ 16,5	+ 37,9	+ 25,5
France	+ 18,5	+ 2,8	+ 14,6	+ 11,2	+ 12,6

* février 2021 à fin janvier 2022 / février 2020 à fin janvier 2021

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin janvier 2022

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 3 mois

De novembre 2021 à fin janvier 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	768	61	829	145	974
Finistère	928	263	1 191	780	1 971
Ille-et-Vilaine	1 138	149	1 287	2 481	3 768
Morbihan	1 126	208	1 334	400	1 734
Bretagne	3 960	681	4 641	3 806	8 447
France	40 134	12 470	52 604	59 296	111 900

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 13,9	- 29,1	+ 9,1	- 38,8	- 2,3
Finistère	- 6,0	+ 30,8	+ 0,3	+ 21,7	+ 7,8
Ille-et-Vilaine	+ 19,0	+ 0,7	+ 16,6	+ 46,3	+ 34,6
Morbihan	- 0,5	+ 30,0	+ 3,3	- 28,4	- 6,3
Bretagne	+ 5,6	+ 14,5	+ 6,8	+ 21,5	+ 13,0
France	+ 7,7	+ 7,0	+ 7,6	- 0,7	+ 3,0

* novembre 2021 à fin janvier 2022 / novembre 2020 à fin janvier 2021

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin janvier 2022

Les autorisations sur 12 mois

De février 2021 à fin janvier 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	3 070	489	3 559	1 017	4 576
Finistère	4 196	782	4 978	3 085	8 063
Ille-et-Vilaine	4 404	662	5 066	8 712	13 778
Morbihan	4 664	824	5 488	2 555	8 043
Bretagne	16 334	2 757	19 091	15 369	34 460
France	160 316	54 071	214 387	256 591	470 978

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 44,7	+ 18,4	+ 40,4	- 2,2	+ 28,0
Finistère	+ 33,3	+ 59,6	+ 36,9	+ 33,8	+ 35,7
Ille-et-Vilaine	+ 34,6	+ 23,5	+ 33,1	+ 62,7	+ 50,4
Morbihan	+ 28,8	+ 22,1	+ 27,8	- 9,8	+ 12,8
Bretagne	+ 34,3	+ 30,4	+ 33,8	+ 33,3	+ 33,5
France	+ 27,8	+ 26,4	+ 27,5	+ 14,9	+ 20,3

* février 2021 à fin janvier 2022 / février 2020 à fin janvier 2021

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin janvier 2022

Les mises en chantier de locaux d'activité

Les surfaces mises en chantier sur 3 mois

De novembre 2021 à fin janvier 2022

Surface (en m ²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	234	8 387	8 789	8 316	7 265	39 701	7 534	2 028	82 254
Finistère	7 235	5 150	3 613	5 165	7 686	33 611	7 400	13 026	82 886
Ille-et-Vilaine	1 378	29 815	10 387	5 093	12 932	27 999	20 239	24 093	131 936
Morbihan	201	6 344	16 383	12 808	16 087	29 055	13 771	8 296	102 945
Bretagne	9 048	49 696	39 172	31 382	43 970	130 366	48 944	47 443	400 021
France	128 623	913 247	656 954	329 580	769 083	1 195 565	1 895 558	979 481	6 868 091
Évolution (en%)*	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	- 69,9	+ 124,5	+ 153,5	+ 38,5	+ 0,6	+ 10,2	- 6,2	- 86,1	+ 3,0
Finistère	+ 29,0	- 63,8	- 22,4	+ 64,9	+ 29,1	- 67,2	+ 30,9	+ 40,2	- 45,1
Ille-et-Vilaine	+ 877,3	- 4,6	- 32,3	+ 22,5	- 29,7	+ 6,5	+ 69,2	- 7,6	- 1,2
Morbihan	/	- 46,1	+ 147,7	+ 143,2	+ 83,0	+ 50,7	+ 50,1	+ 38,4	+ 53,9
Bretagne	+ 38,6	- 18,5	+ 30,2	+ 69,1	+ 9,0	- 29,2	+ 40,5	- 15,2	- 7,3
France	- 34,6	+ 12,9	+ 20,9	+ 4,5	+ 50,2	- 10,7	+ 49,5	+ 2,3	+ 15,6

* novembre 2021 à fin janvier 2022 / novembre 2020 à fin janvier 2021; source : SDES MTE, Sit@del2

Les surfaces mises en chantier sur 12 mois

De février 2021 à fin janvier 2022

Surface (en m ²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	9 915	31 469	30 033	22 188	42 329	120 185	96 656	36 182	388 957
Finistère	19 440	45 405	28 227	19 298	39 997	194 370	60 651	39 495	446 883
Ille-et-Vilaine	6 273	112 733	40 902	41 194	53 304	96 512	105 253	132 041	588 212
Morbihan	9 979	27 517	30 865	27 778	64 376	98 788	49 808	35 029	344 140
Bretagne	45 607	217 124	130 027	110 458	200 006	509 855	312 368	242 747	1 768 192
France	633 928	3 829 580	2 472 242	1 259 562	2 880 084	4 911 955	5 694 629	4 203 505	25 885 485
Évolution (en%)*	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	+ 149,7	+ 66,5	+ 157,8	+ 18,9	+ 56,7	- 28,1	+ 178,4	- 0,9	+ 22,1
Finistère	+ 86,8	+ 14,1	+ 5,6	+ 22,7	+ 15,8	- 12,9	+ 40,2	- 49,2	- 5,2
Ille-et-Vilaine	+ 391,6	- 8,5	- 18,2	+ 51,5	+ 24,4	- 18,0	+ 11,3	+ 90,9	+ 11,9
Morbihan	+ 23,8	- 7,2	+ 20,0	+ 26,4	+ 104,5	+ 1,0	+ 13,1	- 35,5	+ 9,9
Bretagne	+ 92,3	+ 2,7	+ 13,9	+ 32,2	+ 47,2	- 15,8	+ 44,2	+ 2,1	+ 8,6
France	+ 1,7	+ 25,1	+ 18,7	+ 17,3	+ 26,5	- 9,4	+ 20,3	+ 10,9	+ 12,2

* février 2021 à fin janvier 2022 / février 2020 à fin janvier 2021; Source : SDES MTE, Sit@del2

Données complémentaires

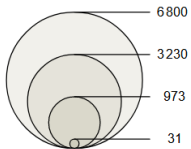
Logements

Logements autorisés par communauté de communes et évolution

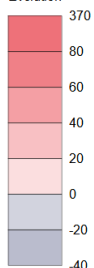
(cumulés sur 12 mois glissants)

Une contribution importante de Rennes Métropole à l'évolution régionale contrastée selon les territoires

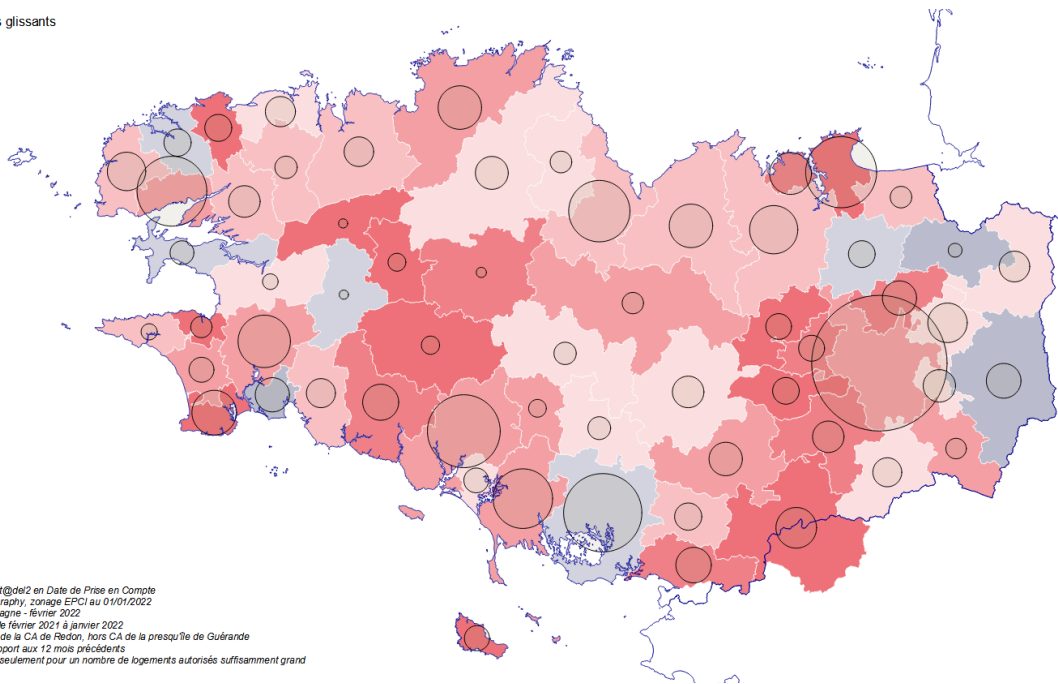
Logements autorisés cumulés sur 12 mois glissants



Évolution %



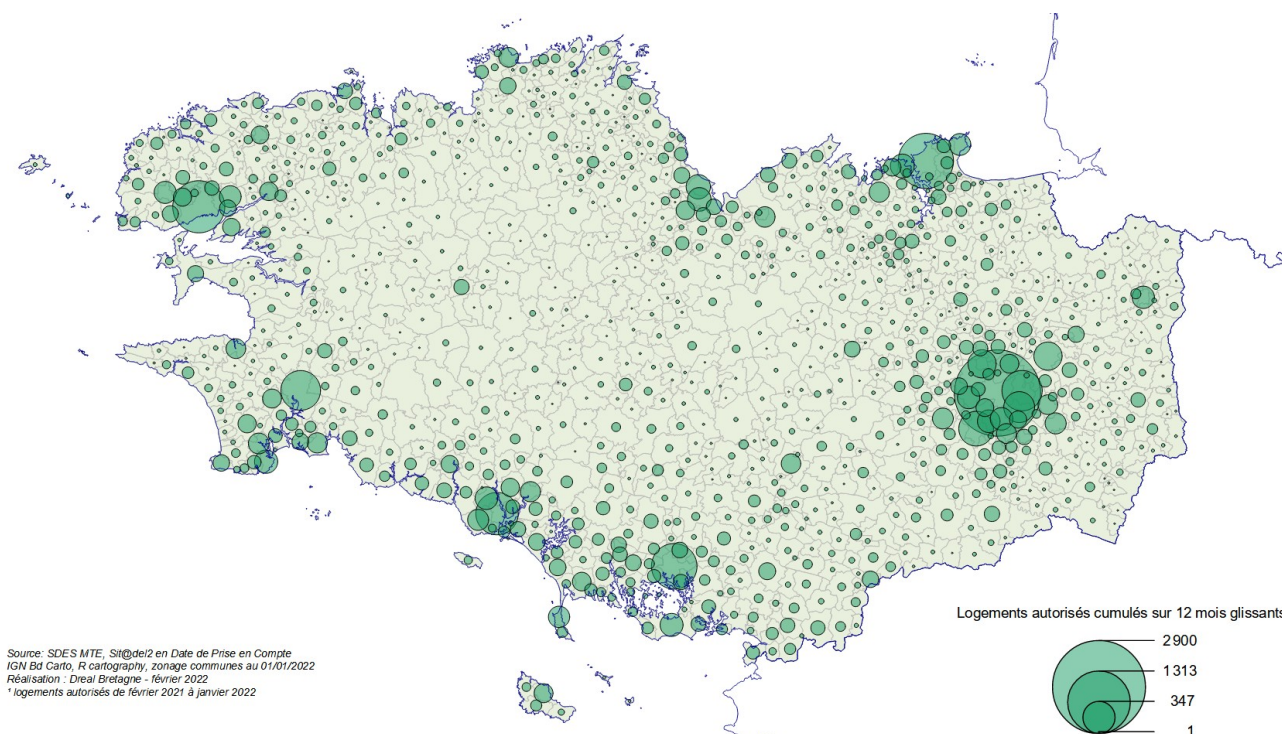
Source: SDES MTE, Sit@del2 en Date de Prise en Compte
IGN Bd Carto, R cartography, zonage EPCI au 01/01/2022
Réalisation : Dreal Bretagne - février 2022
* Logements autorisés de février 2021 à janvier 2022
y compris la partie 44 de la CA de Faoen, hors CA de la presqu'île de Guérande
* évolution en % par rapport aux 12 mois précédents
évolution significative seulement pour un nombre de logements autorisés suffisamment grand



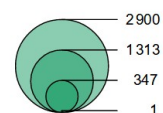
Logements autorisés par commune

(cumulés sur 12 mois glissants)

Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Vannes, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne



Logements autorisés cumulés sur 12 mois glissants



Source: SDES MTE, Sit@del2 en Date de Prise en Compte
IGN Bd Carto, R cartography, zonage communes au 01/01/2022
Réalisation : Dreal Bretagne - février 2022
* logements autorisés de février 2021 à janvier 2022

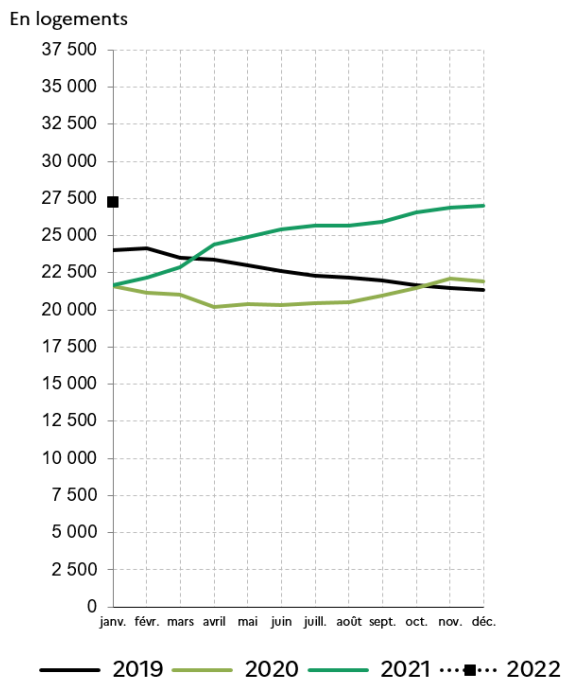
Logements autorisés et commencés en 2019, 2020, 2021 et 2022

(cumulés sur 12 mois glissants)

Des mises en chantier et des autorisations de logements dépassant le niveau d'avant la crise sanitaire

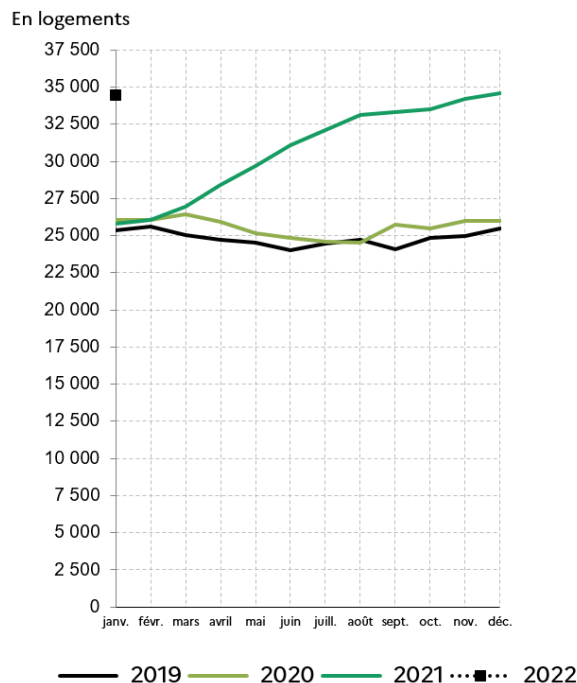
En Bretagne :

Logements commencés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin janvier 2022

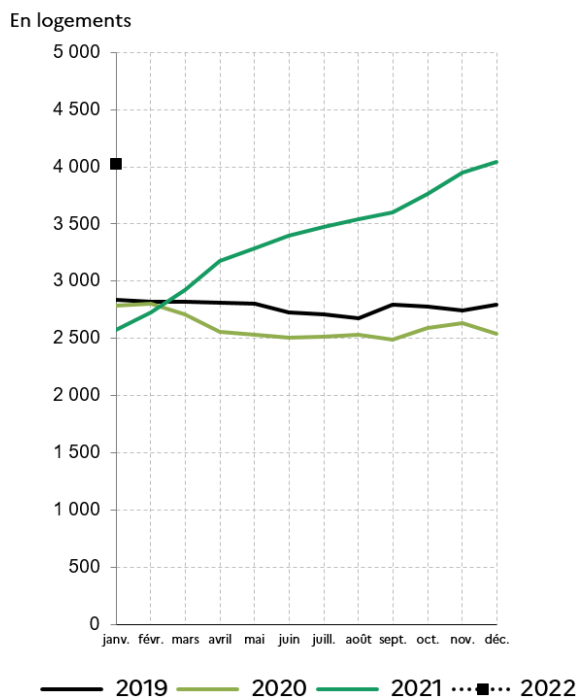
Logements autorisés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin janvier 2022

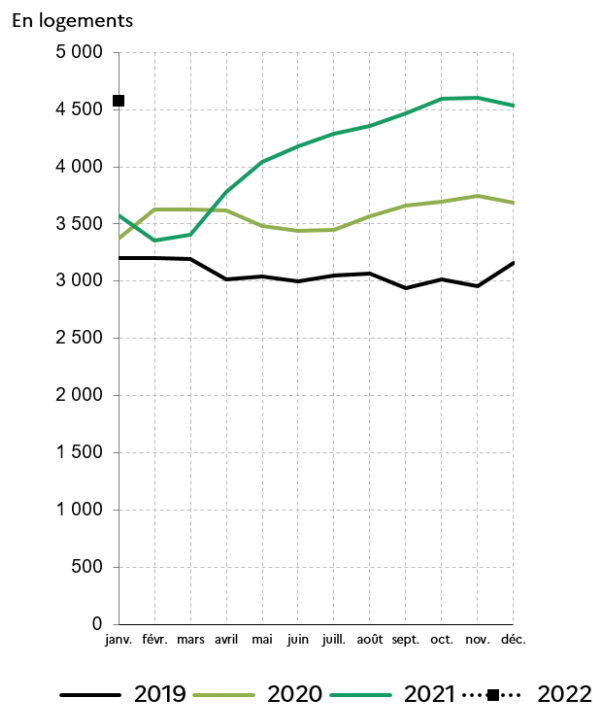
Dans les Côtes-d'Armor :

Logements commencés dans les Côtes-d'Armor en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin janvier 2022

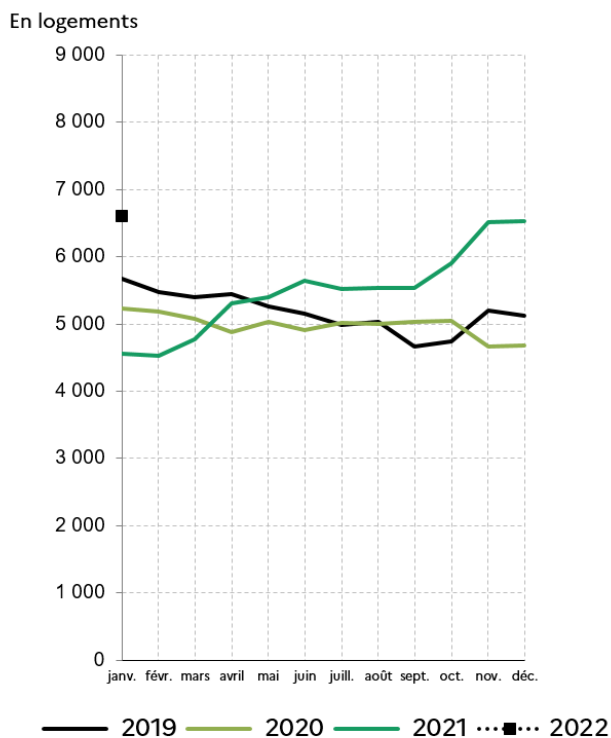
Logements autorisés dans les Côtes-d'Armor en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin janvier 2022

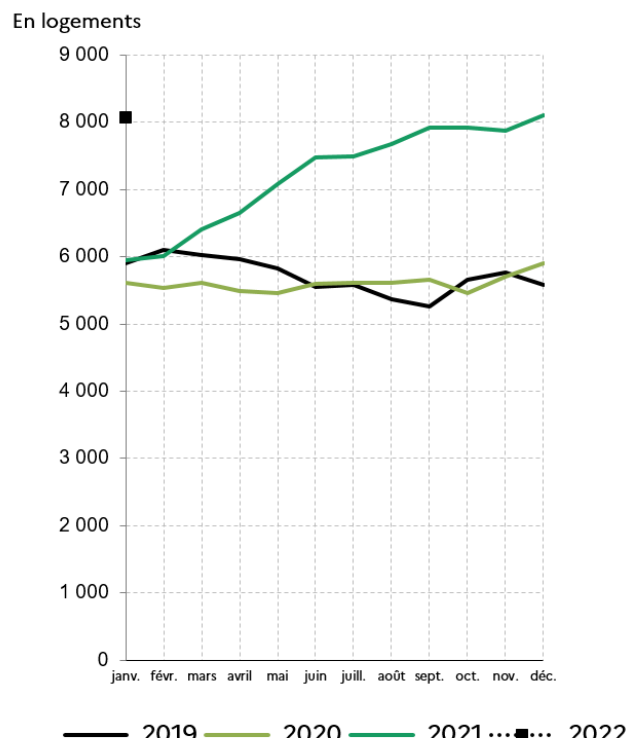
Dans le Finistère :

Logements commencés dans le Finistère en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin janvier 2022

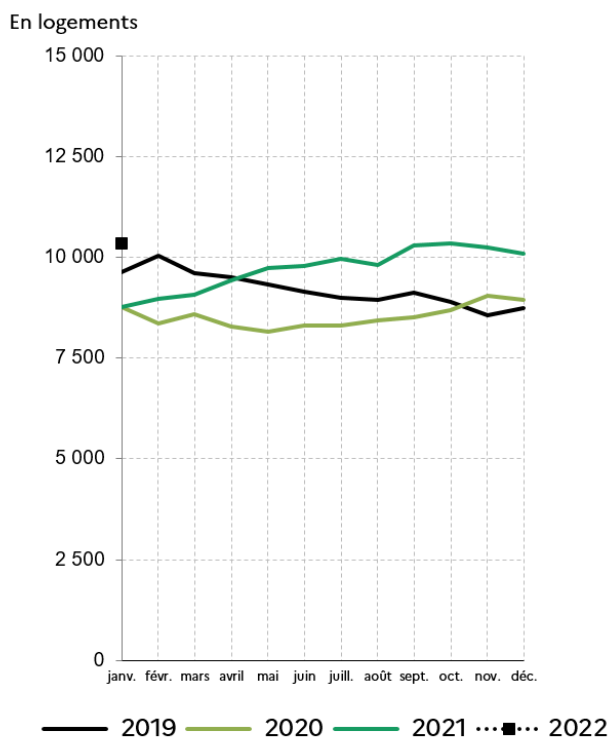
Logements autorisés dans le Finistère en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin janvier 2022

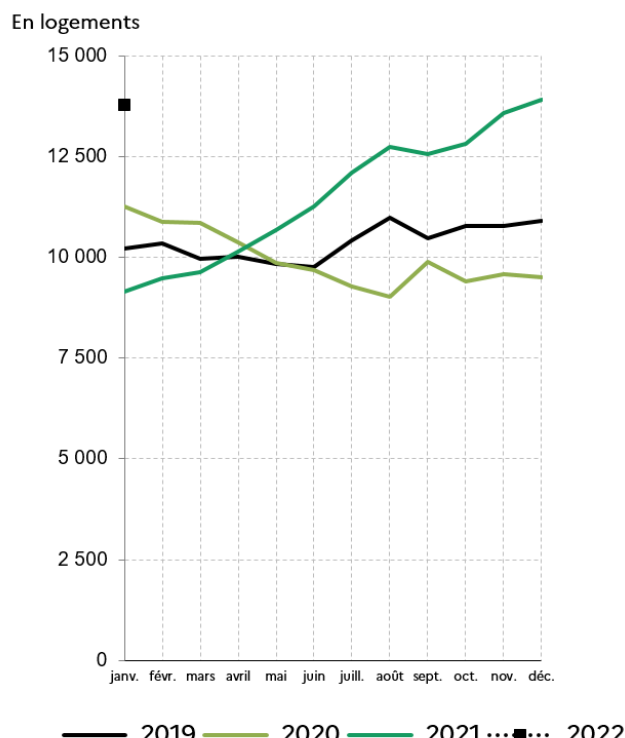
En Ile-et-Vilaine

Logements commencés en Ile-et-Vilaine en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin janvier 2022

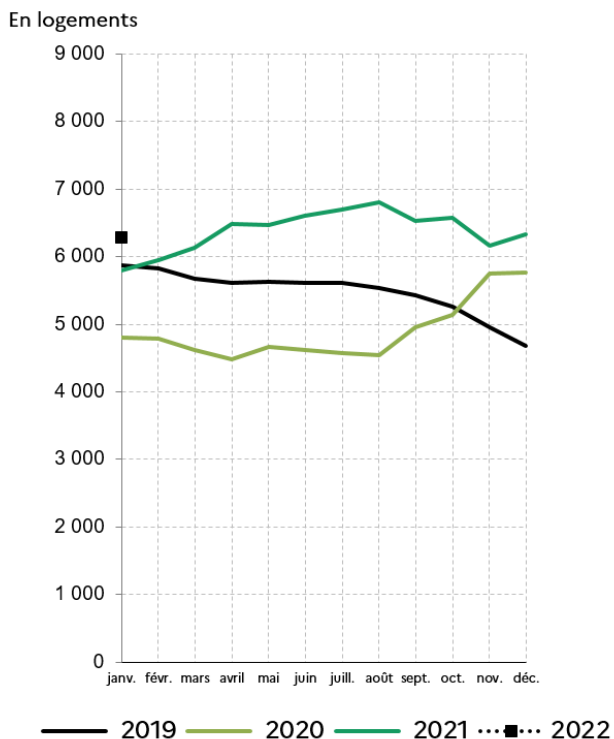
Logements autorisés en Ile-et-Vilaine en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



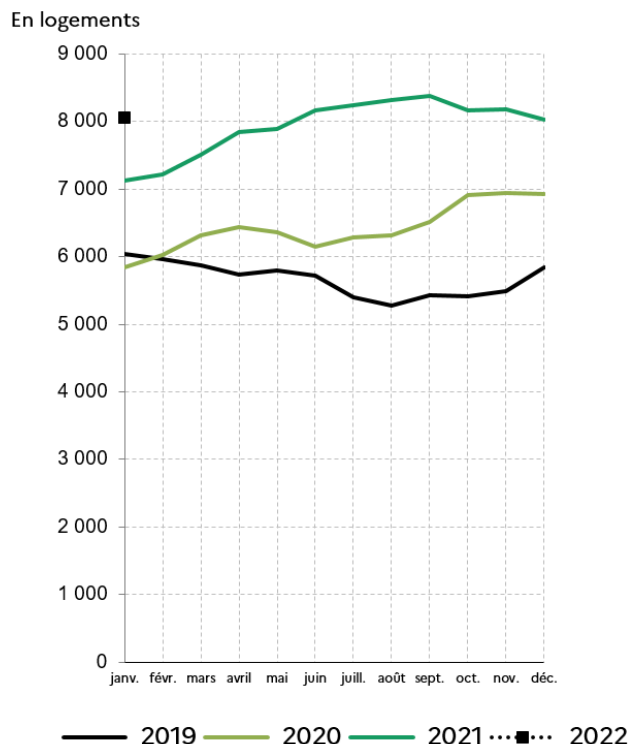
Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin janvier 2022

Dans le Morbihan :

Logements commencés dans le Morbihan
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)

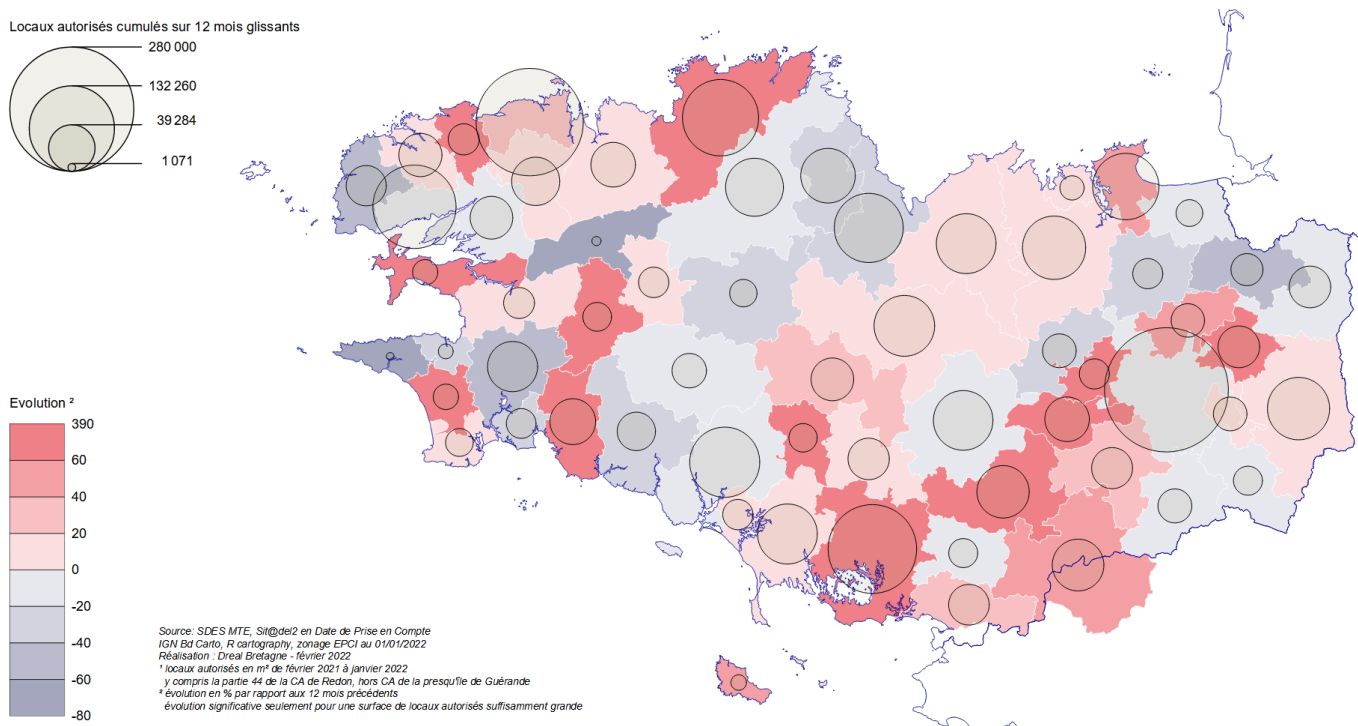


Logements autorisés dans le Morbihan
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Locaux

Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les autorisations de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

Collecte des données perturbée dans le contexte de la crise sanitaire

Les données Sitadel proviennent des remontées des centres instructeurs des autorisations d'urbanisme, dont le fonctionnement a été fortement perturbé durant l'état d'urgence sanitaire entre mars et mai 2020 (difficultés rencontrées par les pétitionnaires pour produire leurs dossiers, difficultés d'acheminement et de dépôt des dossiers, fonctionnement très perturbé de certains services instructeurs). Par ailleurs, les délais d'instruction ont été suspendus et reportés par ordonnance dans cette période. Ces différents paramètres doivent être pris en compte dans l'interprétation des données.

La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des Données et des Études Statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logements individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 Rennes Cedex
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Éric Fisse
Rédaction : Pascal Bocherel
Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*